

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER D

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* L'opportunité de sortir du marché européen de l'énergie ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis des années, le mécanisme commun de fixation du prix de l'énergie a déstabilisé le fonctionnement du marché français et pénalisé les Français. Cet amendement vise donc à mesurer les impacts de ces règles pour les particuliers, les entreprises et les collectivités françaises et à examiner l'absolue nécessité de sortir de ce marché européen qui n'a cessé de desservir notre économie.